



PRÉFET DE LA MAYENNE

Direction de la citoyenneté
Bureau de la réglementation générale et des élections

COMMUNIQUE DE PRESSE

DEPOT DES CANDIDATURES POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020 EN MAYENNE

Laval, le **16 JAN. 2020**

Les élections municipales et communautaires auront lieu le dimanche 15 mars 2020 (premier tour) et le dimanche 22 mars 2020 (second tour).

Tous les candidats et listes de candidats, quelle que soit la taille de la commune, doivent déposer une candidature auprès du préfet.

Ces candidatures seront reçues et enregistrées du jeudi 13 février 2020 au jeudi 27 février 2020 inclus, à la préfecture de la Mayenne.

Le candidat ou son représentant doit déposer sa candidature aux guichets, à l'exclusion de toute candidature par voie postale, par messagerie ou déposée à l'accueil de la préfecture.

Les candidats et leurs représentants ne seront reçus que sur rendez-vous pris en appelant exclusivement le numéro de téléphone suivant : **02 43 01 51 23**, à partir de ce jour, du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Toutes les informations utiles à la constitution du dossier de candidature sont disponibles sur le site internet des services de l'Etat en Mayenne :

<http://www.mayenne.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections>.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,


Richard MIR